

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 359
Jeudi 23 janvier 2025**

1. Points d'ordre général

La prochaine séance du CCLRf se tiendra le jeudi 13 février.

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Sans objet

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Supprimé

2.2.2) Supprimé

2.2.3) Projet d'arrêté relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée.

Le projet d'arrêté soumis à consultation du CCLRf porte sur l'évolution des taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée au 1^{er} février 2025 (livret A, livret de développement durable et solidaire, livret d'épargne populaire, livret d'épargne institué au profit des travailleurs manuels, comptes spéciaux sur livret du crédit mutuel, livret d'épargne entreprise et compte épargne logement).

2.2.4) Projet d'arrêté modificatif relatif au cahier des charges de l'assurance récolte 2024.

Le projet vise à modifier l'arrêté du 29 janvier 2024 fixant le cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle de primes et cotisations d'assurance récolte 2024 et pour l'indemnisation des pertes de récolte 2024 fondée sur la solidarité nationale, pris en application de l'article D. 361-48-8.

2.2.5) Projet d'arrêté relatif au cahier des charges applicable de l'assurance récolte 2025.

Le projet vise à fixer le cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle de primes et cotisations d'assurance récolte 2025 et pour l'indemnisation des pertes de récolte 2025 fondée sur la solidarité nationale, pris en application de l'article D. 361-43-8 du code rural et de la pêche maritime.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Autres projets de texte

A) Projet de décret modifiant l'article 1er du décret n° 2015-907 du 23 juillet 2015 relatif aux modalités de collecte et de transmission par les institutions financières en application de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »).

Ce projet de décret a pour objet d'avancer de quinze jours la date limite de déclaration pour les institutions financières prévue à l'article 1er du décret n° 2015-907 du 23 juillet 2015 relatif aux modalités de collecte et de transmission par les institutions financières en application de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »).

B) Projet de décret modifiant l'article 54 du décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ».

Ce projet de décret a pour objet d'avancer de quinze jours la date limite de déclaration pour les institutions financières prévue à l'article 54 du décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ».

C) Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 décembre 2016 précisant le décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ».

Ce projet d'arrêté a pour objet de modifier la liste des Etats et territoires partenaires, la liste des Etats et territoires donnant lieu à transmission d'informations, les seuils montants et plafonds prévus par le décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ».